

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-22

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-22 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le Lotissement.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-22 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions relatives :

- 1) à la superficie de plancher maximale autorisée pour un bâtiment ayant une mixité d'usage principaux de catégories différentes ;
- 2) à l'aménagement d'une voie publique en bordure d'un cours d'eau ;
- 3) à la pose de maçonnerie et de crépi de fondation sur un bâtiment principal ;
- 4) à l'installation de remises à jardin sur un projet intégré ;
- 5) à une construction en saillie de bâtiment installée à la limite mitoyenne de deux constructions jumelées ou contiguës ;
- 6) aux marquises d'entrée et porche ;
- 7) aux usages pour lesquels sont autorisées les terrasses saisonnières ;
- 8) à la plantation d'arbres en façade pour des habitations jumelées ou contiguës ;
- 9) à la largeur maximale autorisée pour une allée de stationnement et aux trottoirs les longeant ;
- 10) au nombre de cases de stationnement minimalement requises pour un usage de la catégorie « Biens, services et bureaux »;
- 11) au nombre d'accès véhiculaire maximal autorisé ;
- 12) au stationnement et au remisage d'équipements récréatifs ;
- 13) aux normes d'ancrage pour les enseignes sur socle.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire (plan de zonage) et plus particulièrement les zones suivantes :

Article	Zones concernées
1	Zones H-05, C-14, C-109, H-114, C-115, C-122 permettant une mixité d'usage des catégories de la classe « Résidentielle » et de la catégorie « Biens, services et bureaux »
2	Toutes les zones
3	Toutes les zones
4	Toutes les zones
5	Zones H-05, H-26, H-29, H-36, H-38, H-108, C-109, H-111, P-113, H-114, H-119, H-130 et H-131 où sont autorisés les projets intégrés composés de bâtiments multifamiliaux
6	Toutes les zones
7	Toutes les zones
8	Zones A-203, A-204, A-205, A-206, A-207 et A-305 où sont autorisés les usages de la catégorie « Activités extérieures extensives »
9	Toutes les zones
10	Toutes les zones

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-22

11	Zones I-02, I-03, H-05, C-14, H-26, C-109, H-114, C-115, H-118, C-122 et C-301 où les usages de la catégorie « Biens, services et bureaux » sont autorisés.
12	Toutes les zones
13	Toutes les zones
14	Toutes les zones

Le périmètre de l'ensemble de ces zones est illustré au plan suivant ([plan de zonage](#)).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **mardi, 30 avril 2024, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 501-22 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 18 avril 2024



La greffière de la Ville
Manon Thériault, avocate